

# **COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS**

## **Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2003**

**Présidence : Madame Gloria CAPT, Présidente**

**La Municipalité siège en l'absence de Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL, excusé.**

**Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse et le public présent.**

### **1. APPEL**

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Josette FLACTION, Claudine GIROUD, Irène KELLER-RICHNER, Sarah SCAPERROTTA, François ARMADA, Martin BARAGANO, Pascal BLUM, Jean-David CHAPUIS, Fabrice Di LAURA, Claude GASSER, Pascal GIROD, Marc GUIGNARD, Jeremy KULL, Pierre-André MICHOU, Peter OTHENIN-GIRARD, Yan ROSSIER.

Excusés :

Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Claudine GIROUD, Irène KELLER-RICHNER, Sarah SCAPERROTTA, François ARMADA, Martin BARAGANO, Pascal BLUM, Jean-David CHAPUIS, Claude GASSER, Pascal GIROD, Pierre-André MICHOU, Peter OTHENIN- GIRARD.

Absents :

Madame et Messieurs Josette FLACTION, Fabrice Di LAURA, Marc GUIGNARD, Jeremy KULL, Yan ROSSIER.

**Madame la Présidente :**

L'assemblée est en nombre, elle peut valablement délibérer et je la déclare ouverte.

## 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2003

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

## 3. ASSERMENTATION

Afin de remplacer Monsieur le Conseiller Robert FAVRE, le Bureau du Conseil s'est adressé à :

Monsieur Patrick CAILLET, électricien, né en 1963, domicilié Vilette 38, premier des viennent-ensuite du parti Radical.

Monsieur CAILLET n'a pas pu être assermenté lors de notre dernier Conseil, car il était au service militaire.

La Présidente prie Monsieur CAILLET de s'avancer jusqu'à la table du Bureau pour prêter serment et demande à l'assemblée de se lever.

La Présidente donne ensuite lecture du serment, qui se trouve à l'article 6 du Règlement. Elle prie Monsieur Patrick CAILLET de lever la main droite et de prononcer : « Je le promets », à l'appel de son nom.

**Monsieur Patrick CAILLET** : «Je le promets»

**Madame la Présidente** :

Monsieur le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. Je vous remets un exemplaire du Règlement de notre Conseil et vous invite à reprendre place dans la salle.

## 4. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Madame la Municipale Hélène GRAND a eu le chagrin de perdre sa mère. Au nom du Conseil communal, je vous adresse, Madame la Municipale, nos sincères condoléances.

\* \* \* \* \*

Je vous informe qu'au point 10 de l'ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Monsieur Maximilien BERNHARD
- Une intervention de Monsieur Jean-Claude RUCHET
- Une question de Monsieur Charles MOUQUIN
- Une intervention de Madame Silvia GIORGIATTI
- Une question de Monsieur Jean-Marc COUSIN

#### **5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

**Madame la Présidente :**

Nous prenons acte de la communication C/16.

Monsieur le Syndic, avez-vous d'autres communications à présenter ce soir ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Non, Madame la Présidente.

#### **6. PRÉAVIS NO 25/03 CONCERNANT LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION DES BIENS COMMUNAUX EN 2002. (MONSIEUR BERNARD SCHALLENBERGER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE GESTION, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Bernard SCHALLENBERGER ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Madame la Présidente :**

Je vous prie de prendre votre préavis. Nous allons passer en revue les différentes réponses de la Municipalité aux observations de la Commission. Si vous souhaitez intervenir, faites-le en levant la main à l'observation concernée. Avant de commencer, je vous rappelle que toutes les réponses municipales ont été acceptées par la Commission de Gestion. Il n'y aura donc pas de discussion systématique à chaque observation.

*Enumération des 8 observations.*

Personne ne demande la parole et **cet article 1 est accepté à l'unanimité.**

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : la parole n'est pas demandée et ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1** : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées;

**Article 2** : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2002;

**Article 3** : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2003.

**7. PRÉAVIS NO 28/03 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 129'120.- TTC  
POUR LA COUVERTURE DE LA PART COMMUNALE AUX OPÉRATIONS D'ASSAINISSEMENT  
DES MATÉRIAUX EXCAVÉS DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'ANCIEN ARTEPLAGE D'YVERDON-  
LES-BAINS. (MONSIEUR GÉRARD JUNOD, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Gérard JUNOD ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Messieurs Pascal BLUM, François CHASSOT, Pierre HUNKELER, Claude JACCARD, Jean-Hügues SCHÜLE, Thierry VUAGNIAUX et Gérard JUNOD.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : la parole n'est pas demandée et ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1** : Un crédit d'investissement de Fr. 129'120.- TTC est accordé à la Municipalité pour la couverture de la part communale aux opérations d'assainissement des matériaux excavés dans le périmètre de l'ancien arteplage d'Yverdon-les-Bains.

**Article 2** : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 1414 « Assainissement Place des Fêtes », puis amortie en 10 ans.

**8. PRÉAVIS NO 29/03 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 350'000.- POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE L'ASSOCIATION HORIZON JEUNES. (MONSIEUR JEAN-PIERRE CHAPUIS, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame et Messieurs Claudine GIROUD, Jean-Daniel CHAPERON, Fabrice Di LAURA remplaçant Madame Luisella MULLER, Jacques FIVAZ, Yves-Olivier JACCARD et Jean-Pierre CHAPUIS. Monsieur Jeremy KULL s'est excusé.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : la parole n'est pas demandée et ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1** : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement des locaux de l'Association Horizon Jeunes ;

**Article 2** : Un crédit d'investissement de Fr. 350'000.- lui est accordé à cet effet ;

**Article 3** : La dépense nette sera imputée au compte no 3'309 et amortie en 5 ans au plus ;

**9. PRÉAVIS NO 31/03 CONCERNANT LA PLANIFICATION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES ET UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 190'000.- POUR L'ÉTUDE DE LA CONSTRUCTION D'UN ÉTAGE SUPPLÉMENTAIRE D'UNE AILE DU COLLÈGE LÉON-MICHAUD. (MONSIEUR CÉDRIC PILLONEL, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Cédric PILLONEL ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame et Messieurs Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Guy ANGELOZ remplaçant Patrik DURUZ, Jean-David CHAPUIS, Yves VUAGNIAUX, Michel WERKLE, Bart WIND et Cédric PILLONEL.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** :

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD** :

Je vais répondre à la demande qui a été formulée par Monsieur le rapporteur.

En préambule, j'aimerais préciser que, le 19 novembre à 18h., je devais participer simultanément à deux séances. N'ayant pas le don de l'ubiquité, j'ai choisi de me rendre à celle où la Municipalité n'était pas déjà représentée, soit à la séance du Comité de l'ARCHY. Le château constitue un élément financier de poids et l'ARCHY est à l'aube d'une nouvelle étape, c'est-à-dire la réalisation de la façade qui donne sur la place Pestalozzi. Il était important que la Municipalité soit représentée à cette séance.

J'en viens à la question. Celle-ci est intéressante et permet de rappeler quelles sont les missions confiées au Service de l'urbanisme et des bâtiments et de déterminer les principes de la répartition des travaux entre le secteur public et le secteur privé.

La mission d'URBAT est de planifier et d'entretenir le patrimoine communal. S'agissant de constructions nouvelles ou d'agrandissements importants, URBAT ne doit pas se substituer aux professionnels du bâtiment. On peut en revanche discuter des petites constructions telles que des dépendances ou des abris divers. Cela ne signifie pas que, s'agissant de constructions nouvelles ou d'agrandissements importants, le rôle d'URBAT soit insignifiant. En effet, avant de mandater un intervenant extérieur, URBAT doit tout d'abord réaliser une étude de faisabilité,

établir un cahier des charges qui fixe le travail des mandataires. Il s'agit de définir le contexte, l'ampleur des missions, de faire les appels d'offres nécessaires et le contrôle, de gérer le crédit d'investissement. Bref, URBAT est le représentant officiel du maître de l'ouvrage, en face des mandataires et autres entreprises.

Dans le cas particulier, la surélévation du collège Léon Michaud, même si elle était initialement prévue, correspond à un ouvrage important puisque le coût en est de près de 3,8 millions, soit un ouvrage dont le coût dépasse plusieurs fois les seuils fixés par la loi sur les marchés publics.

Au vu du coût d'une part, et de la rapidité d'exécution exigée de l'autre, URBAT a proposé à la Municipalité que l'ouvrage soit confié à un mandataire extérieur et spécialisé, qui engage au demeurant sa responsabilité suivant les cas. Dans le cas particulier, sous le contrôle du maître de l'ouvrage, il appartient à l'économie privée de prendre le relais. Si URBAT ou les Services communaux avaient eu la possibilité de se saisir sans autre d'un ouvrage d'une telle importance, vous auriez pu, à juste titre, considérer que le Service de l'urbanisme et des bâtiments était trop bien doté en personnel. Vous pourriez même craindre que la Municipalité ne vous propose des dépenses inutiles dans le seul but d'occuper un personnel qu'elle aurait en trop grand nombre.

En fait, le Service doit s'occuper principalement de l'entretien des bâtiments communaux et n'a pas la possibilité de s'occuper de réalisations de la dimension d'un collège ou de l'agrandissement conséquent de celui-ci. S'il l'avait, il faudrait réduire le nombre de fonctionnaires et les professionnels de la branche installés en ville pourraient sans autre affirmer qu'avec leurs impôts, ils paient des fonctionnaires en nombre trop important et qui leur font concurrence.

Plus personne ne demande la parole et **cet article 3 est accepté à une très large majorité.**

**La discussion est ouverte sur l'article 4** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à une très large majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**

**Monsieur Yves VUAGNIAUX :**

Me référant à l'entête du préavis, nous pouvons lire : *« Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains concernant la planification des nouvelles constructions scolaires et une demande de crédit d'investissement de Fr. 190'000.- ... pour le Collège Léon-Michaud ».*

Pour l'étude de la construction des nouvelles classes à Léon-Michaud, les articles 2, 3 et 4 s'y rapportent. Nous venons de les accepter et je m'en réjouis.

Par contre, je ne trouve pas d'articles votés concernant la planification des nouvelles constructions scolaires. L'article un du préavis mentionne que : « *Il est pris acte de l'estimation des besoins en locaux...* ». J'en déduis donc que nous prenons acte des 24 classes nécessaires. C'est à la page 4 du préavis que nous trouvons des précisions, soit pour ces 24 classes, 2 étapes, 2 opérations de construction, soit celle que nous venons d'accepter par la surélévation de l'aile à Léon-Michaud et une seconde opération, soit une nouvelle école à la Passerelle, sur le terrain acquis tout récemment du groupe Steiner.

En conséquence, la Municipalité peut-elle nous confirmer ce soir qu'une nouvelle école à la Passerelle sera fonctionnelle pour la rentrée scolaire en 2007 ?

**Madame la Municipale Hélène GRAND :**

En remplacement de mon collègue von SIEBENTHAL absent ce soir, je vais répondre à Monsieur VUAGNIAUX.

Il est vrai que les intentions de la Municipalité sont d'aller de l'avant dans ces constructions scolaires, mais vous saurez exactement à quelle date ce collège va être construit lorsque les préavis vous seront soumis. Pour l'instant, nous avons fait le premier choix qui était de surélever le collège Léon Michaud parce que cela pouvait être fait pour la rentrée suivante et que c'était plus simple ainsi. La Municipalité ne va pas perdre ce dossier de vue et nous espérons pouvoir tenir les délais qui sont annoncés dans ce préavis.

**Monsieur Yves VUAGNIAUX :**

J'en conclus que c'est prévu pour 2007 ? Dans la communication no 17 que nous avons reçue aujourd'hui concernant le plan des dépenses d'investissement, nous trouvons en page 4, sous « Bâtiments scolaires », la rubrique suivante : « *Passerelle, 3<sup>ème</sup> étape, 20 classes, gym et garderie* », en priorité no 2, ce qui signifie « *réalisation obligatoire et urgente* ».

Plus personne ne demande la parole et **ce préavis est accepté à l'unanimité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Il est pris acte de l'estimation des besoins en locaux scolaires décrite dans le présent préavis.

Article 2 : Le principe de la réalisation de classes supplémentaires en surélévation d'une aile du Collège Léon-Michaud est retenu.

Article 3 : Un crédit d'investissement de Fr. 190'000.- est accordé à la Municipalité pour l'étude de cette réalisation.

Article 4 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 9545 « Surélévation Léon-Michaud », puis reprise dans le crédit d'ouvrage à demander pour la réalisation et amortie avec celui-ci.

## 10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

### **Question de Monsieur Maximilien BERNHARD (Nuisance à la Villette).**

Ma question s'adresse à la Municipalité.

Durant l'été dernier, plusieurs personnes habitant le quartier de la Villette se sont plaintes du bruit excessif d'une bande de jeunes présente dans cette partie de la ville. L'un de nos grands quotidiens vaudois y a d'ailleurs largement fait écho.

Résidant dans ce secteur-là, je me suis fait interpeller par des habitants à plusieurs reprises sur le sujet, notamment par ceux des abords de la poste. Bien qu'il s'agisse d'une minorité de jeunes, il n'en demeure pas moins qu'une partie importante des habitants de notre quartier estime que cette situation a assez duré. On a constaté en effet des actes de déprédation, du tapage nocturne, des vols dans le petit magasin et tea-room de la Villette ou encore de la consommation de stupéfiants. Bien que l'arrivée du froid ait ramené un peu de tranquillité dans ce secteur, il est impératif à mon sens d'empoigner le problème afin que ce qu'a vécu ce quartier cette année ne se reproduise pas l'an prochain et de permettre ainsi d'éviter de sérieux dérapages qui, je vous prie de me croire, ont bien failli se produire l'été dernier.

Je demande par conséquent à la Municipalité quelles mesures elle envisage de prendre dans ce quartier. Quel sera le rôle de notre nouvelle police de proximité ? Quelles activités seront mises sur pied par les éducateurs de rue ? La Municipalité a-t-elle par exemple prévu de rappeler aux parents les règles élémentaires de conduite que leurs enfants doivent respecter à l'extérieur du domicile, notamment en ce qui concerne les heures de rentrée ?

Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Le problème de la Vilette n'est pas négligé ni résolu, mais il est « empoigné ». Le travail dans ce quartier n'est pas seulement le travail de la Police, mais c'est un travail commun, lié aux éducateurs et au délégué à la Jeunesse. Il s'agit aussi d'un problème d'urbanisation. Vous savez tous qu'il y a un problème avec le terrain de basket, situé au milieu d'un quartier d'habitations. Celui-ci a fait l'objet de discussions au sein de ce Conseil et de vote de crédit complémentaire pour essayer de trouver des mesures acoustiques correctives. Je crois que c'est un problème général.

La Police y fait un travail soutenu. Cela mobilise passablement de forces de Police, mais ce n'est pas la seule réponse qu'on peut amener à la Vilette, étant donné qu'on n'est pas encore dans un système satisfaisant, j'en conviens.

Un projet est en cours au niveau des éducateurs de rue, peut-être que Madame la Municipale GRAND pourra développer ce sujet-là. Je crois effectivement qu'il s'agit de mener une réflexion globale de tous les partenaires pour essayer d'obtenir une tranquillité à laquelle les habitants ont droit dans ce secteur comme ailleurs.

Je ne sais pas si Madame la Municipale veut développer le travail programmé des éducateurs dans ce secteur.

**Madame la Municipale Hélène GRAND :**

Je ne peux pas développer ce soir le travail des éducateurs, mais j'ai eu un contact aujourd'hui pour une autre raison et ils travaillaient justement sur ce sujet-là cet après-midi même.

Par contre, en ce qui concerne votre dernière question au sujet de l'information aux parents quant aux règles à respecter, vous vous rappelez que la Commune de Lausanne a publié une petite brochure. Notre Service a pris des contacts et il nous est possible de récupérer les données avec l'autorisation de la Commune de Lausanne moyennant un prix raisonnable. Nous étudions actuellement dans notre Service la possibilité de la diffuser à Yverdon-les-Bains, mais nous pensons que ce serait une bonne chose de la traduire en plusieurs langues avant de commencer cette diffusion, étant donné que beaucoup de parents ne parlent pas forcément le français. Si on veut être compris, il vaut mieux la rédiger dans la langue des personnes qui vont la lire.

Voilà ce que je peux vous répondre ce soir. Je vous répondrai plus longuement ultérieurement, si vous n'avez pas des réponses par d'autres biais et je vous prie d'accepter cette réponse.

**Monsieur Jean-Daniel CHAPERON :**

Je peux apporter une précision à ce qu'a dit Madame GRAND. L'éducateur de rue a instauré à la Villette depuis jeudi dernier une permanence tous les jeudis soirs, sauf erreur depuis 16h ou 18h jusqu'à 22h. Il invite les jeunes du quartier, ainsi que les habitants, à venir pour nouer contact, pour dialoguer, pour essayer aussi de trouver une solution aux différents conflits. Ces rencontres se passent au pavillon de paroisse de la Villette. Son espoir est que les gens s'impliquent pour essayer de trouver une solution.

\* \* \* \* \*

**Intervention de Monsieur Jean-Claude RUCHET (Dicastère de la Police).**

Mon intervention s'adresse au Municipal de la Police.

Certains de nos concitoyens se posent des questions sur le dicastère de la Police et se sont approchés de moi. Je me fais leur porte-parole et vous pose ainsi trois questions.

La première de ces questions concerne la Police de proximité.

- Estimez-vous normal de confier la responsabilité à un chef et un sous-chef résidant à plusieurs dizaines de kilomètres de notre Ville, eux-même assistés par un lieutenant de gendarmerie habitant également hors de notre cité ? Est-il dès lors vraiment surprenant qu'un encadrement virtuel de ce type se traduise par les événements que nous connaissons ?
- Au plan des traitements ensuite, on observe que la direction de Police s'est délestée en travail effectif de la protection civile, des abattoirs et des ambulances. Cependant, nous sommes passés d'un traitement de Chef de service à deux, ce qui veut dire en gros, une hausse de Fr. 130'000.- à environ Fr. 300'000.-. Est-ce la réalité ?
- Pour finir, au plan de l'efficacité, celle-ci devrait passer par une présence policière permanente en place de la gare, notamment à l'arrivée des trains, puis de nuit dans les rues et quartiers à risques et ce, en lieu et place d'usures de pneus ou de traques aux amendes d'ordre dont il semble que chaque agent doit fournir un quota prédéterminé. Le saviez-vous ou en êtes-vous surpris ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vous répondrai dans l'ordre des trois questions posées.

Pour ce qui est des responsables de la Police, entre autres, qui n'habitent pas la Commune, la loi sur le personnel le permet, car il n'y a plus d'obligation de résidence et c'est même l'inverse puisqu'il y a une prime pour ceux qui habitent la Commune. C'est ainsi que les négociations avec le personnel communal ont été établies, mises en place et respectées.

Pour ce qui est de savoir si les gens peuvent travailler par procuration, c'est une version relativement malhonnête de présenter les choses ainsi. Le Service de Police fonctionne parfaitement, que les gens soient présents ou non. Lorsqu'ils ne sont pas présents physiquement, ils sont atteignables. Lorsqu'ils ne sont pas là, pour une raison ou une autre, ils sont certainement remplacés. Une structure est en place, qui ne permet pas un dysfonctionnement quelconque à ce niveau-là.

Je vous répondrai donc, en ce qui concerne la première question, qu'il est tout à fait normal que les chefs ne soient pas 24 heures sur 24 sur place. Qu'ils habitent Yverdon ou ailleurs, cela ne change rien. On leur demande une prestation, on leur demande d'être atteignables dans les délais fixés selon les cadres de travail et les cahiers des charges. Cela est pareil pour les personnes qui travaillent sur les autoroutes, qui doivent déblayer la neige, qui sont aux travaux, etc. Il n'y a donc pas d'encadrement virtuel, mais un encadrement pratique et qui fonctionne, à mon avis, de manière satisfaisante.

Il est vrai qu'il y a beaucoup de demandes, beaucoup d'attentes vis-à-vis de la Police, il suffit de voir les questions que vous posez régulièrement au Conseil, et on n'est pas au bout de la soirée... eh bien, on fonctionne avec le personnel qu'on a.

Vous savez tous que le Conseil communal a décidé d'augmenter les effectifs de Police. Cette année, on a engagé un certain nombre de personnes qui sont en formation. Ils vont heureusement être opérationnels l'année prochaine et ils nous permettront d'être encore meilleurs sur le terrain, de pouvoir répondre à vos attentes, ainsi qu'à celles des concitoyens.

Pour ce qui est des deux Chefs de Service et des Fr. 130'000.- de plus, ceci est bien évidemment totalement faux, étant donné que les deux personnes en question, soit le premier lieutenant RICHOZ et le premier lieutenant MOREND, sont des personnes qui étaient déjà là auparavant. Nous n'avons pas engagé une personne supplémentaire. Nous avons simplement « splitté » les fonctions. Il n'y a donc pas d'engagements supplémentaires. La PCI est telle qu'elle était lorsque je suis arrivé en Municipalité, c'est-à-dire avec un quart de la prestation PCI assurée par Monsieur LANDRY, le reste l'étant par la PCI d'une façon régionale. La PCI reste dans le dicastère de Police que vous retrouverez d'ailleurs au niveau du budget, pour un quart du salaire de Monsieur LANDRY.

Les abattoirs sont toujours contrôlés par CPO, même s'ils ne sont pas dans son secteur. Je suis le représentant de la Municipalité dans le cadre de la coopérative des abattoirs.

Pour ce qui est des ambulances, c'est une prestation qui a été négociée et reportée intégralement au CHYC, ce qui nous permet d'avoir ces disponibilités-là pour d'autres fonctions.

Voilà Monsieur le Conseiller RUCHET, pour les réponses à vos questions.

**Monsieur Jean-Claude RUCHET :**

Je remercie Monsieur le Municipal.

Il reste encore en suspens la question par rapport aux amendes d'ordre. J'ai entendu dire qu'il y avait, semble-t-il, un quota prédéterminé par agent et j'aimerais savoir ce qu'il en est exactement à ce niveau-là.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais rassurer Monsieur le Conseiller RUCHET. Bien que l'on soit préoccupé par les finances communales, les salaires des agents ne sont pas proportionnels aux amendes qu'ils mettent. Il n'y a pas de quota et on leur demande simplement une prestation et de faire respecter la législation en place.

Au niveau du budget, on est certainement soucieux du montant qu'on y inscrit, mais il n'y a pas d'objectifs à atteindre pour avoir un certain niveau de salaire ou une reconnaissance de la part des autorités.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Charles MOUQUIN (Harry Potter).**

Jusqu'à maintenant, je connaissais la date limite pour la vente d'un produit, soit le Beaujolais nouveau, chaque année, le 3<sup>ème</sup> jeudi de novembre.

Cette semaine, j'ai appris qu'il y avait le « Harry Potter nouveau », en vente autorisée dès le 3 décembre.

Mais la Presse Nord Vaudois nous a signalé qu'un commerçant et un établissement de la Ville auraient contrevenu à cette règle. Qu'en est-il de cette « affaire Harry Potter » ? Ou est-ce un coup de pub pour les Citrons Masqués ?

Ne serait-il pas trop « sorcier » de connaître la réponse ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

En parlant du secteur librairie, le règlement de Police n'autorise effectivement pas la vente nocturne. C'est un couac qui est relativement clair. La loi sur le personnel n'autorise pas non plus les mêmes libraires à vendre des bouquins en dehors des heures, c'est-à-dire à minuit, 1h, etc. La Municipalité ne pouvait pas admettre le fait de vouloir contourner cette loi, au mépris de l'équité commerciale vis-à-vis des autres libraires.

Je crois qu'il y a des règles, valables pour tous. Le fait qu'un libraire veuille contourner la loi doit être sanctionné. Je ne suis pas un fan d'Harry Potter, mais je ne pense pas qu'il y ait un stress particulier qui fait que l'on ne peut pas attendre les 7 ou 8 heures qui séparent les « minuit du Beaujolais » à la vente du bouquin en question.

Pour revenir sur le sujet à proprement parler, tout le monde comprendra très bien que de vendre une bière à Fr. 52.- en offrant un livre est une façon de contourner la loi, tout comme de vendre une bière à Fr. 1'000.- en offrant une télévision ! Ce qui est relativement discutable à ce niveau-là, ce sont les déclarations que j'ai pu lire dans la presse. J'ai pu constater que le libraire en question « s'asseyait » sur la Police du commerce. Je ne sais pas si le fait de « s'asseoir » sur la Police du commerce est une position tout à fait agréable en fonction des relations futures entre la Ville et le libraire en question ou entre la Police et le libraire en question, mais j'en doute. Ce que je pourrais dire, c'est que je considère que c'est une attitude grossière et irrespectueuse. Je considère aussi que je suis quelqu'un de bien éduqué et personnellement, je ne « m'assieds » pas sur les libraires. J'aimerais bien que dorénavant, on puisse travailler en toute harmonie dans cette Ville et que chacun ait un minimum de respect pour les autres.

*(Applaudissements)*

\* \* \* \* \*

**Intervention de Madame Silvia GIORGIATTI (Rives du Lac).**

Ma question s'adresse à la Municipalité, mais rassurez-vous Monsieur CARRARD, pas pour la Police.

Les rives du lac sont enfin accessibles et j'en ai profité pour aller fouler le sol qui nous est désormais rendu. Malheureusement, mes rêves de grands espaces ont été déçus.... loin du songe que j'avais même de la peine à formuler sur place au vu des éléments en présence.

Difficile d'imaginer la chênaie, gagnante du concours d'idées, vaste, aérée, parsemée de clairières aux multiples activités allant des jeux pour petits, en passant par des activités récréatives pour les ados, des bancs pour les amateurs de tranquillité, des guinguettes pour se désaltérer et j'en passe...

Il est vrai que la surface de l'ancien hippodrome clôturée momentanément pour laisser pousser l'herbe, devrait bientôt s'arranger, mais qu'en est-il des éléments suivants :

a) Le terrain jouxtant la patinoire et la piscine est encore fermé par une clôture coûteuse mesurant au moins deux mètres de haut. La Municipalité a pourtant renoncé devant ce Conseil à accorder un droit de superficie à la coopérative piscine-patinoire pour cette surface. A quoi sert donc ce grillage ; est-il prévu pour durer ? Cet espace sera-t-il accessible à la population ?

b) Lorsqu'on arrive au bout de l'allée centrale partant du parking, on butte, on s'en doutait, sur le stade de l'USY et, depuis là, le lac est presque à 1 km à pied, à l'inverse des quelques enjambées qui le séparent en ligne droite

En effet, le stade a été clôturé en partie par une haie qui deviendra fort haute et qui pour l'instant est protégée par un fil de fer horizontal tout à fait dissuasif sur toute sa longueur. Pour l'autre partie, exception faite de l'entrée munie d'un solide portail (ouvert certes pour accéder à la buvette, en tout cas), c'est un grillage d'au moins 1,5 m. qui retient l'éventuel visiteur.

Lorsqu'on décide d'entrer par le portail d'accès, un grand panneau accueille le visiteur en ces termes :

STADE PRIVE

Réservé aux ayants droit / Accès libre au café-restaurant

A moins que mes souvenirs ne me trahissent, il me semble qu'il a toujours été possible à tout un chacun d'aller se balader, s'entraîner ou se détendre sur ledit stade.

Pourquoi en interdit-on l'entrée aujourd'hui ?

Est-ce ainsi que la Municipalité pense rendre les rives du lac accessibles et attractives pour la population ?

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

La barrière est inesthétique dites-vous... disons plutôt qu'elle a la forme d'une barrière ! En tant que telle, c'est une belle barrière. Reste à savoir si c'est à cet endroit-là qu'on souhaite la voir persister. Cette barrière est destinée à séparer l'espace réservé aux activités sportives, c'est-à-dire piscine, patinoire, éventuellement piscine couverte, terrains de beach-volley et autres. Cet espace sera assez rapidement rempli et il était nécessaire de séparer cet espace du reste des rives du lac qui vont jusqu'à la Thièle. Cette barrière est haute, elle mesure deux mètres et a un but dissuasif, encore que la dissuasion dépend un peu de l'âge. Pour des gosses, j'imagine que ce n'est pas très difficile d'escalader cette barrière. Pour des personnes un peu moins jeunes, à moins qu'elles ne soient acrobates, cela devient un obstacle assez considérable. Cette barrière a été posée par HRS, c'est-à-dire l'entreprise qui devait déconstruire le stade de l'Expo après l'Exposition nationale. Cette barrière était due à la Ville d'Yverdon-les-Bains et il a été décidé de la placer à cet endroit à une époque où on n'avait encore pas voté sur le maintien ou non du nuage. Est-elle destinée à durer, on ne le sait pas. Il faut attendre de savoir si la patinoire couverte pourra se faire, de connaître la destination qui sera donnée à l'ensemble de ces rives avant de décider de la déplacer. En ce qui concerne son impact, celui-ci devrait diminuer étant donné qu'on a planté des arbres. Si cette barrière est véritablement destinée à rester telle quelle, on ne verra finalement plus que les arbres et la végétation.

C'est une question intéressante, Madame la Conseillère, mais il est encore trop tôt pour y répondre et il faut encore attendre avant d'avoir un jugement définitif.

On arrive maintenant au stade de l'USY et au panneau. Il y a effectivement un panneau, mentionnant que l'accès à la buvette est toujours autorisé, mais qu'en revanche seuls les membres de l'USY, ou les ayants droit, peuvent pénétrer sur le stade. Je ne sais pas qui a posé cet écriteau. Il peut paraître en contradiction avec les affirmations des responsables de l'USY qui déclarent que le stade n'empêche en aucune façon l'accès aux rives du lac. Ils entendent par-là qu'il ne faut par conséquent pas envisager un déplacement aux Isles, mais qu'il faut laisser le stade à cet endroit-là. C'est aussi un problème auquel on ne peut pas donner une réponse de suite ; il est à l'étude et dépend d'un certain nombre d'éléments. En revanche, il faut admettre qu'il y a un certain danger à permettre à tout un chacun d'accéder à un stade d'athlétisme, étant donné qu'on y lance un certain nombre de projectiles. On peut aussi admettre que les sportifs puissent s'entraîner en toute tranquillité.

En ce qui concerne la haie, c'est un peu la même réponse que la Municipalité peut vous donner. Elle examinera avec les responsables de l'USY ce qui peut être entrepris pour maintenir un libre accès au lac, tout en respectant ce stade qui se trouve à cet endroit et sur lequel des gens s'entraînent. Il faut éviter d'être confrontés à un problème de responsabilités, car si tout le monde a accès à un stade, il peut y avoir des accidents.

Pour la Municipalité, le libre accès aux rives du lac reste un principe qui doit être sauvegardé et maintenu et pour lequel il faudra éventuellement lutter et se battre, mais ce libre accès aux rives du lac doit aussi respecter le stade de l'USY, les utilisateurs, les spectateurs. Je rappelle que l'USY a un droit de superficie pour de nombreuses années encore et que l'on ne peut pas sans autre faire en sorte que les pratiquants de ces divers sports ne puissent plus avoir un accès sécurisé à leurs terrains de jeux ou d'exercices.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Je vous remercie Monsieur le Municipal pour votre réponse que j'entends bien.

Simplement, il faut se rendre compte qu'aujourd'hui, lorsqu'on se promène sur ces rives, l'accès n'est pas très drôle, étant donné que la seule grande allée qui accède aux rives butte sur le stade. Je sais que tout l'aspect verdure va s'ouvrir prochainement. Il n'empêche que l'accès principal butte sur le stade, il faut donc en faire tout le tour et où que l'on regarde, on trouve des clôtures. Cela ne fait pas vraiment très ouvert et j'invite la Municipalité à bien réfléchir là-dessus. J'ai visité ces rives avec un Neuchâtelois qui m'a dit que nous n'avions pas beaucoup de chance !

**Monsieur Cédric PILLONEL :**

Je suis un peu étonné de la réponse de Monsieur le Municipal TREYVAUD concernant le panneau. Existe-t-il une base légale justifiant l'interdiction, ou plutôt l'entrée aux seuls ayants droit dans cette zone ? Dans ce cas, on peut laisser le panneau, mais si ce n'est pas le cas, la Municipalité ferait bien de le faire enlever. Je ne suis pas absolument sûr de l'existence de cette base légale.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

A partir du moment où une association est au bénéfice d'un droit de superficie sur un terrain, elle a le droit d'en disposer et elle peut clôturer. C'est une disposition prévue par le Code civil. Il y a donc une base légale. C'est normal de clôturer, car si vous laissez tout le monde traverser ce stade alors que des gens s'entraînent, il y aura inévitablement des accidents. A partir du moment où le bénéficiaire du droit de superficie peut clôturer son terrain, il peut aussi en interdire l'accès et le réserver aux seuls ayants droit. Ce n'est pas tellement le panneau qui pose problème, c'est la clôture. La Municipalité souhaite trouver un terrain d'entente avec l'USY, afin que l'on puisse permettre aux Yverdonnois d'accéder aux rives du lac en toute tranquillité, en toute sécurité et dans une très large mesure. On doit en même temps permettre à l'USY et aux personnes qui sont au bénéfice du droit de superficie, de continuer de pratiquer leurs sports, sans danger, en toute sécurité et en toute tranquillité.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Radar rue de l'Indépendance).**

Ma question s'adresse au Municipal de la Police Monsieur Jean-Daniel CARRARD.

Depuis plusieurs mois déjà, un modérateur de trafic a été mis en place à la rue de l'Indépendance. Depuis quelques semaines, cette installation a été supprimée. Hélas, il fallait s'y attendre, le quartier est à nouveau le terrain de jeux des inconscients de la circulation.

C'est pourquoi, Monsieur le Municipal, dans le souhait d'un retour à la normale, je viens demander à la Municipalité les options sur ce problème de circulation, car en l'état des choses, en cas d'accidents, légalement, la responsabilité de fond devrait en incomber à la Commune. Ceci d'autant plus que des articles de l'ordonnance sur la circulation routière viennent étayer ces points.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Le secteur de la rue de l'Indépendance, des Petites-Roches, est réglé par une limitation à 30 à l'heure. Cette zone 30 à l'heure n'est peut-être pas respectée, mais elle est signalée. Effectivement, les gens roulent trop vite, preuve en est le fait que l'on se penche depuis quelques mois sur ce secteur, sans avoir trouver la solution idéale, c'est vrai. Quand cela plaît à une partie de la population, cela ne plaît plus à l'autre partie de la population du quartier concerné.

Il avait été imaginé dans un premier temps de mettre des gendarmes couchés. On s'est tous rendu compte très vite que cela amenait plus de désagréments qu'autre chose et les gendarmes couchés ne sont de toute façon pas une solution pour répondre aux problématiques dans les différents quartiers.

Il y a d'autres solutions à trouver, peut-être avec des parcages alternés, peut-être aussi avec des géométries un peu différentes au niveau des rues. Pour en revenir à la rue de l'Indépendance, nous avons essayé d'interdire la ligne droite sur la rue de l'Indépendance avec des cônes, en déviant la circulation via la rue des Petites-Roches. Evidemment, la surcharge sur la rue des Petites-Roches ne s'est pas avérée être une bonne solution, car trop importante. En fait, on soulageait un quartier au détriment d'un autre. En plus de cela, le quartier de la rue de l'Indépendance est un quartier avec des petites villas, avec des zones clôturées, où les enfants peuvent sortir sans barrières et sans freins. Il est encore relativement privilégié par rapport aux Petites-Roches où il y a des locatifs. On a constaté que c'était trop dangereux.

Nous avons donc repris contact avec les Services de l'Etat pour voir ce qu'on pouvait imaginer dans ce secteur-là. Des solutions sont en cours, mais le problème est que l'on doit discuter avec les habitants des trois rues en même temps pour essayer de satisfaire tout le monde et c'est loin d'être facile.

Actuellement, nous envisageons de changer le gabarit routier dans le secteur. Les cônes ont été déposés, mais stockés sur la petite place dans le quartier, ce qui prouve qu'on n'a pas abandonné puisqu'on n'a pas emporté les cônes, mais on va essayer d'autres solutions à ce niveau-là. On pourrait également prévoir une surélévation généralisée à la croisée des chemins, mais c'est un travail qui concerne plusieurs secteurs. Il faut veiller à ce que les camions puissent passer, prévoir le déblaiement de la neige, bien qu'il n'y en ait pas beaucoup. Il y a tout de même pas mal de paramètres à prendre en compte.

Je vous rassure moyennement, j'en suis conscient, dans le sens qu'on n'a pas abandonné le secteur. On est en train de plancher sur le secteur généralisé, ainsi que de trouver une solution pour le quartier des Petites-Roches pour répondre aux interrogations, aux questions et aux inquiétudes de ces habitants-là, qui eux demandent un parage alterné, complété peut-être avec des chicanes urbaines.

C'est une solution à venir et j'aimerais effectivement qu'on la trouve rapidement.

\* \* \* \* \*

#### **Question de Monsieur Jean-Hüques SCHÜLE (Police citoyenne).**

La peur au ventre... oui et non.

Une certaine presse se permet de souiller notre Ville, sur une page complète, par exemple la Villette, dans ses colonnes. On ne s'est pas contacté avec mon collègue Conseiller. Cela ne donne pas une image très positive de notre Ville à l'extérieur et crée souvent la peur.

Dans le cadre de Police 2000, qui fait couler beaucoup d'encre en ce moment, Monsieur le Municipal de la Police peut-il nous renseigner sur une face de cette mise en place. Cinquante-cinq communes vaudoises ont introduit le système de Police citoyenne où les habitants eux-mêmes surveillent les alentours. Ceci étant donné que ces dernières années, selon le modèle anglo-saxon et vu la recrudescence de cambriolages, population et Police collaborent pour signaler tout événement suspect. Ainsi, en 2002, il y a eu 5% de cambriolages en moins. Autre résultat positif, pour autant que ce système ne multiplie pas les dénonciations comme autrefois derrière le rideau de fer, il contribue à lier plus fortement entre eux les habitants d'un quartier. Si l'on habite un point sensible, cela pourrait peut-être contribuer à contrer une certaine délinquance et j'en passe.

Avez-vous envisagé cette solution, Monsieur le Municipal ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Police citoyenne existe, sauf erreur, dans une cinquantaine de communes sur les ~ 380 que compte le Canton et ce n'est pas une solution que la ville d'Yverdon a retenue. Dans le district d'Yverdon, il n'y a que la Commune d'Yvonand qui participe à cette action. Dans le district de Grandson, il n'y a que Grandson. Les résultats enregistrés sont peu tangibles et pas satisfaisants, en tout cas à notre point de vue. Sans parler du climat que cela peut générer : cette espèce de semi-délation ou délacion pure n'est pas une solution qui nous tente. Celle qui nous paraît valable est la solution mise en place actuellement dans le cadre du travail lié à Police 2000. C'est le travail au niveau de la sécurité de proximité. A Yverdon, nous avons structuré la Ville en quatre quartiers, avec des responsables de quartiers. Ceux-ci travaillent avec les citoyens. Ils prennent contact avec les concierges, avec les gens qui y habitent. C'est ce genre de contact-là que nous avons privilégié plutôt que cette Police citoyenne qui part certainement d'un bon fond, mais à laquelle nous n'avons pas adhéré.

J'espère avoir répondu à votre question.

\* \* \* \* \*

**Réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER à Monsieur Jean-Claude RUCHET (Buffet de la Gare).**

Si vous me le permettez, j'aimerais répondre à la question posée par Monsieur Jean-Claude RUCHET lors de la séance d'octobre dernier. Cette question concernait l'avenir du Buffet de la Gare. Je me permets de relire votre question Monsieur le Conseiller. Vous disiez ceci :

- *« Qu'a fait, ou que compte faire la Municipalité, pour être partenaire auprès des CFF et permettre de conserver dans notre Ville un établissement dont l'importance locale et régionale ne fait aucun doute ? »*

Je vous avais alors répondu que la Municipalité avait agendé une séance avec les CFF, à leur demande. Cette séance a effectivement eu lieu le 10 novembre dernier. Une délégation municipale a reçu deux représentants du département CFF Immobilier.

Lors de cette entrevue, nous avons fait part de notre souhait très profond, très marqué, de voir le maintien d'une offre en salles de réunions, notamment au premier étage de cet établissement. Il a également été convenu, d'entente avec les CFF, que ceux-ci procéderaient à un communiqué concernant la nouvelle affectation du Buffet de la Gare d'Yverdon-les-Bains. Ce communiqué nous est parvenu hier et je vous en donne lecture. Je me permettrai d'apporter quelques considérations pour compléter cette intervention.

Ce communiqué dit ceci :

*« Suite à la résiliation du bail au 31 mai 2004 par le tenancier actuel du Buffet, le service Immobilier des CFF a engagé des réflexions sur la réaffectation et la modernisation intérieure du bâtiment. Indépendamment de la résiliation, la baisse de la fréquentation du Buffet depuis une dizaine d'années, ainsi que l'évolution des besoins de notre clientèle, incitent à un renouvellement de l'offre.*

*En l'état actuel de nos études, voici les axes de développement sur lesquels les CFF travaillent :*

- **Diversification de l'offre pour la clientèle :** ouverture de plusieurs commerces et services permettant de maintenir l'attractivité du bâtiment. En plus d'un restaurant, les espaces du rez-de-chaussée devraient permettre d'accueillir un ou plusieurs commerces supplémentaires (par exemple : alimentation, pharmacie, etc.).  
Au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>ème</sup> étage : offre de bureaux et/ou surfaces pour différents services (par exemple cabinet médical).
- **Maintien d'une offre en salles de réunion** au 1<sup>er</sup> étage. Les CFF cherchent un partenaire permettant cette exploitation.

*En résumé, les CFF prévoient, par des investissements mesurés, de moderniser le bâtiment et lui dédier un rôle renouvelé tout en maintenant la base des prestations actuelles.*

*Les intentions citées ci-dessus seront réalisées dans la mesure où les partenaires seront trouvés et le financement accordé. »*

Si vous avez parcouru la presse récemment, une offre a été publiée dans le but de rechercher des clients pour ces locaux.

Ce qui nous a été expliqué lors de cette entrevue, c'est qu'Yverdon-les-Bains est le dernier Buffet de Gare, avec Fribourg, fonctionnant selon un concept jugé par les CFF comme dépassé, car mettant à disposition du service des surfaces beaucoup trop grandes et, par la force des choses, nécessitant du personnel, des déplacements importants, notamment. Les CFF ont également compris qu'Yverdon-les-Bains est géographiquement une gare très bien placée au niveau de la Suisse romande puisque très souvent de nombreux groupes, sociétés, associations, choisissent ce lieu pour y tenir leur réunion et profiter de la synergie entre restaurant et salle. Leur souci principal est de trouver un exploitant qui puisse à la fois tenir un bistrot, qui occuperait une surface moindre, située dans l'angle ouest du bâtiment, et en même temps, assurer l'exploitation des salles au premier. Un ascenseur est prévu également pour desservir l'ensemble des niveaux, soit le sous-sol, rez, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup>.

Les CFF ont bon espoir ainsi de trouver un compromis qui permette à la fois aux associations et sociétés yverdonnoises de pouvoir continuer à disposer d'un lieu de stamm et aux voyageurs pressés, qui n'auraient peut-être plus le temps de faire telle ou telle course, de pouvoir satisfaire à leur demande.

Le dernier point sur lequel j'aimerais insister, c'est qu'aucune participation financière, quelle qu'elle soit, n'a été demandée par les CFF à la Commune d'Yverdon, en contrepartie du maintien d'une offre en salles du premier étage.

Voilà Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Conseiller RUCHET, la réponse que je souhaitais vous apporter.

\* \* \* \* \*

**Madame la Présidente :**

Y a-t-il d'autres interventions ?

Si tel n'est pas le cas, la discussion est close et nous en arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie pour votre participation.

Je vous donne rendez-vous au jeudi 11 décembre prochain pour notre dernière séance et je lève celle-ci en vous souhaitant une bonne nuit.

Il est 21h25.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Gloria CAPT

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

**TABLE DES MATIERES**  
**du procès-verbal de la séance du Conseil communal**  
**du 4 décembre 2003**

	Pages
1. Appel .....	312
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2003 .....	313
3. Assermentation .....	313
4. Communications de la Présidente .....	313
5. Communications de la Municipalité .....	314
6. Préavis no 25/03 concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2002. (Monsieur Bernard SCHALLENBERGER, Président de la Commission de gestion, rapporteur) .....	314
7. Préavis no 28/03 concernant une demande de crédit de Fr. 129'120.- TTC pour la couverture de la part communale aux opérations d'assainissement des matériaux excavés dans le périmètre de l'ancien ardeplage d'Yverdon-les-Bains. (Monsieur Gérard JUNOD, rapporteur) .....	316
8. Préavis no 29/03 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 350'000.- pour les travaux d'aménagement des locaux de l'Association Horizon Jeunes. (Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS, rapporteur) .....	317
9. Préavis no 31/03 concernant la planification des nouvelles constructions scolaires et une demande de crédit d'investissement de Fr. 190'000.- pour l'étude de la construction d'un étage supplémentaire d'une aile du Collège Léon-Michaud. (Monsieur Cédric PILLONEL, rapporteur) .....	318
10. Propositions individuelles et interpellations. ....	321
<i>Question de Monsieur Maximilien BERNHARD (Nuisance à la Vilette). ....</i>	<i>321</i>
<i>Intervention de Monsieur Jean-Claude RUCHET (Dicastère de la Police).....</i>	<i>323</i>
<i>Question de Monsieur Charles MOUQUIN (Harry Potter).....</i>	<i>325</i>
<i>Intervention de Madame Silvia GIORGIATTI (Rives du Lac). ....</i>	<i>326</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Radar rue de l'Indépendance).....</i>	<i>330</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hügues SCHÜLE (Police citoyenne).....</i>	<i>331</i>
<i>Réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER à Monsieur Jean-Claude RUCHET (Buffet de la Gare).....</i>	<i>332</i>